L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 117. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 17 JANVIER 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $8 00, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux [redacted] recevoir la feuille [redacted] l'éditeur, ou ses co[redacted] de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à expédier la feuille à ceux qui ne feront pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque longue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

Lost-Amerique.

POUR NEW-YORK,

☞ La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Ratisbone. Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman. Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, le 23 de Decembre.

L'on peut compter sur l'exactitude dans le départ de ces susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

[illegible]

BAC A VAPEUR.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant terminé ses contestations avec *M. Claue* et *Duncan*, (se disant ingénieurs de la traverse du fleuve DESIRE) il a repris les traverses du fleuve depuis quelques jours, et les continuera régulièrement à partir de Samedi prochain.

10 janv. MAURICE MIGNARD.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et Lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. P. Collas, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme packet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah les jours de départ soit, le Mercredi à la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah à Orléans à 5 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 janv. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débaquements,

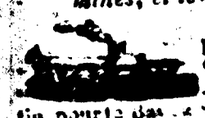

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le dit Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Baudue.*

D. G. Borduzat & Cu. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale No. 108, en débarquement du navire *Roxelane* de Bordeaux, les articles suivants :

Gants de soie, assortis pour homme & pour femme.

Do. mi-soie do do.

Demi bas de soie tigrés bords à jour-tière.

Do. mi-soie do. do.

Do. do. unis.

Do. bourre de soie do.

Des caisses contenant des quincailleries, en serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cours, Cadenas à chiffre et à charnière, verroux, carres forts, targettes, fourchettes &c.

25 novembre

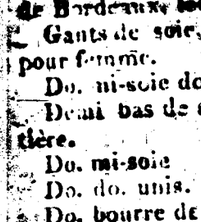

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés.

Sirop Pectorale Balsamique de Chirpentier.

Do do do de Dubois,

Do de Vidiette,

6,000 Sangsues de France, choisies, à 50 cents la pièce.

1,000 Avis verts très frais.

1,000 livres de graine de Lin par barils de 2 à 3 et 4 lb.

500 gallons essence de térébenthine,

300 barils peinture à huile 1ère. qualité.

200 do de américaine do.

Vernis copal, huile de lin &c. &c.

Ils ont reçu [illegible] Copahu sans odeur ni saveur, Baume et Boules en gomme élastique assorties, Cubes en gomme do pour l'estomac &c., Pastilles toujours chez eux la pâte balsamique de Regnault aîné, do. de Jujubes do. de guimauve etc. etc.

6 déc. FORESTIER & Co.

CHAPEAUX.

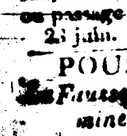

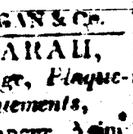

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur [illegible] facture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et [illegible] prix modérés.

VINS, EAU-DE-VIE, &c.

EN débarquement du brick Waldo venant de Bordeaux.

200 barriques vin St. Julien, Pauillac, Montferrant, &c.

25 demi do. do. 50 demi do. Sauterne blanc,

30 pipes eau de vie cognac, 50 barils do. blanche, 1000 cs. vins divers crûs rouge et blanc.

600 caisses pruneaux, 200 damejeannes vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouchons &c.

Du sans—15 balles indiennes française. 10 balles couvertures coton, 28 cs. coutils, étoffes pour pantalons, éventails &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par P. S. CORBE'.

9 déc. rue Royale n°. 118.

Café Louisianais.

De Lerre & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un *Café et Restaurant*, au coin des rues d'Orleans et Bourbon. Les soins qu'ils ont pris à monter cet Etablissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La barette sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel edifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui desireraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et à la manière à flatter le goût des plus fameux épicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartemens du bas.

L'on y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners; et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 3 heures précises.

On pourra avoir également des repas de commande pourvu que l'on prévienne un jour ou deux d'avance. On enverra aussi les repas en ville à ceux qui le desireront.

20 déc.

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des packets du Nord et pour France, dans la numération comme suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Saucissons de Lyon et d'Arle.

Sauces toutes préparées

Confitures étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.

Sirop assorti.

Fruits au vinaigre.

Vins étrangers de première qualité.

Moutarde de maille, du pays, et autres.

Vinaigre de vin blanc; do. à l'estragon.

Rinceries diverses.

Essences de rose de Tunis et fèves de Tonca.

Le tout à des prix modérés et traités de bonne foi. Le soussigné s'engage à mettre le plus grand exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas.

29 Oct. F. BERTOULIN.

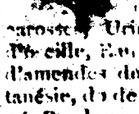

A VENDRE—En débarquement du navire Dewitt Clinton, les articles suivans :

Sumac de Sicile, de la 1ère. récolte. Magnelie calcinée d'Henry, Vernis du Japon, do Copal blanc pour les carosses, Urinals en cristal, Biberons do., Seille, Eau dite de fleurs d'oranges, Emulsion d'amendes douces, Essence de fenouil, do de tanésie, do de semencontra, Bois du Brésil rapé, Bandages pour hernies, Jalap pulv. Pelotes en gomme élastique, Chrome vert, Pinceaux assortis, Bleu d'azeur, pne. d'Angelique, Vermillon de la Chine, armica, gomme en larmes, gomme arabique, pilules de Lee, fleurs de Zinc, graine de moutarde blanche &c. &c.

11 déc. FORESTIER & Co.

AVIS.

ON desirerait vendre deux domestiques, un mulâtre et une négresse: le mulâtre, âgé d'environ 34 ans, est très-bon jardinier; la négresse, agée d'environ 25 ans, sait un peu blanchir et repasser, elle sait aussi faire la cuisine; ils seraient bons sur une habitation. S'adresser chez Mme. Vve. Dufour, rue Bourbon, No. 893. 9 j.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN ancien instituteur honorablement recommandé, se propose pour faire l'éducation d'une famille en ville ou à la campagne, et pour enseigner l'Anglais. Comme aussi, pour tenir les écritures de commerce à la requête de quelque. S'adresser pour les renseignemens à Mde. Kennedy & Duchamp, rue de Toulouse ou au bureau de l'Abeille. 20 déc.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)

Vin rouge en barriques divers crus,

Vinaigre blanc 1ère. qualité,

Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,

Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,

Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24½ bouteilles,

Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c

Do. do. Gruau Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24½ bouteilles,

Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.

Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 10,00 de caisse,

Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,

Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.

Fil à seine par écheveaux,

Fil de Rennes blanc, fin,

Lignes de pêche,

Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLERIE au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continué &c.

Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de maroquin et de peaux de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent charon et d'un peintre ce qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre. 5 déc.

ATTENDU que Charles André Cerisay, shériff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypoques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérome Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

1°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villeré, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérome Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Rolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions :

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres, le 2 Juin 1825, envers Thomas Rolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. R. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisay, comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, cautions.

5°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 2 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisay, des devoirs de shériff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques :

—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au Bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous mon seing privé et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur P. DERBIGNY.

Secrétaire d'Etat.

15 déc.

RUM & GIN.

A Constant supply of 1st and 2d proof Rum and Gin, superior quality, [illegible] formerly owned by Fort and [illegible] be kept for sale by MILLAUDON.

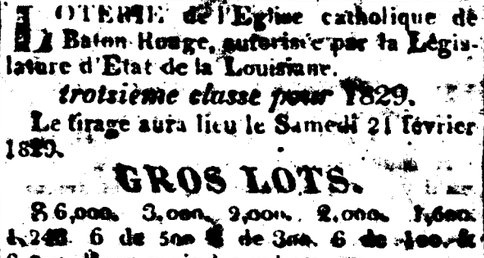

LOTERIE

De l'Eglise Catholique

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE—*3ème. classe*

Autorisée par l'Etat de la Louisiane au profit de l'Eglise Catholique des Natchitoches.

Le Tirage aura positivement lieu à la Nlle. Orléans, le 4 Février 1829.

— PROSPECTUS —

	prix de		
1	"	$6,000	$6,000
1	"	5,000	5,000
1	"	4,500	4,500
1	"	4,000	4,000
1	"	3,500	3,500
1	"	3,000	3,000
6	"	1,000	6,000
12	"	250	3,000
156	"	100	15,600
780	"	10	7,800
7800	"	5	39,000
8,760 prix			97,400
15,600 blancs			
24,360 billets.			

Prix des Billets.

Billets entiers $5, demis 2 50, quarts 1 25. Chaque paquet de dix billets ne gagnera pas moins de vingt piastres; demis et quarts en proportion. Les billets se vendront à $3 jusqu'au 25 du courant au bureau du Directeur, rue de Chartres N°. 145

J. D. FAGET.

13 janv. Directeur.

LOTERIE de l'Eglise catholique de Baton Rouge, autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

troisième classe pour 1829.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 février 1829.

GROS LOTS.

$6,000. 3,000. 2,000. 2,000. 1,500. 1,248. 6 de 500 $ 3,000. 6 de 400. & 6,900 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers $4.* Demis 2 p.; quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres. 36 piastres; demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. prix du prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNAUD. 12 Janv

LES soussignés venant de former une société sous la raison de *Plumard & Planché*, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra bien leur confier.

PLUMARD & PLANCHE'.

Rue Toulouse, N°. 34, vis-à-vis M. Bauchet. 3 déc.

ATTENDU que Benjamin Richardson dernièrement shériff de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir: le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions: le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Beckham snr., et J. Sharp comme cautions: et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gale, et William Scifes, cautions, fussent levées et annullées.

Donnons avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle-Orléans, le 26e. jour de Déc. mil-huit-cent-vingt-huit; et la cinquante troisième année de l'indépendance des E. U. d'Amérique.

[L. s.]

HENRY JOHNSON,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Par le Gouverneur } P. DERBIGNY,

4 Déc. 1828 } secrétaire d'Etat.

AVIS—Un particulier qui peut fournir les renseignemens les plus satisfaisans sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de recouvremens, moyennant une commission raisonnable. S'adresser au bureau de *l'Abeille*. 30 déc.

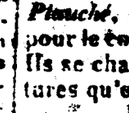

Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Louisiana quelques caisses de CHAPEAUX de la manufacture de *S. Sands Brewster*, supérieurs à ceux qui n'ont encore paru jusqu'à ce moment.

29 décembre M. DERBIGNY.

MELASSE, &c.—200 barils mascouade, Nos. 2, 3, et 4, 100 barquettes do. Nos. 1 et 2, Espagne bouteilles, à vendre par

26 nov. J. P. LAYSON rue Conti No. 25.

Le Maire, [illegible] Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'allet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. deux, dans l'allet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. un, dans l'allet N°. trente-deux, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. deux, dans l'allet N°. trente-deux, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. sept, dans l'allet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. un, dans l'allet N°. soixante-deux, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. cinq dans l'allet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. six, dans l'allet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. sept, dans l'allet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement N°. quatre, dans l'allet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement No. dix, dans l'allet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre l'emplacement No. sept, dans l'allet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

[illegible] ventes divers writs de fieri facias à moi adressés par Hon. C. Prévôt, juge-suppléant de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi prochain jour 2 Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et Ste. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 16 Mars 1828.

11 déc L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE [illegible]

9 Esclaves *contre* [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. [illegible] Bermudez, juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 19 de Janvier courant, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Chevalier un [illegible] pour faire ci dessus.

9 janv. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un Emplacement No. 1, dans l'Isle No. 68 du faubourg Annonciation.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. Prévôt, juge associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, et rendu dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un Emplacement connu sous le No. 1 dans l'Isle No. 68 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.

28 nov L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshall

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un Emplacement No. 7 dans l'Isle No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. Prévôt, juge-associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, à la requête de Pierre Robin Delegal contre deux radeaux [illegible] appartenant à [illegible] j'exposerai en vente le Mercredi 26 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues de Chartres et Ste. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 16 Mars 1828.

25 nov L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Jacques Lefort vs. J. Charles [illegible]

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Félix Grima, juge-président de la cour de cité, de la Nlle. Orléans, à la requête de Louis Mathieu contre le bateau-à-vapeur *Lady-of-the-Lake*, dont les propriétaires sont inconnus, et m'étant nommément par ledit ordre de saisir et prendre possession dudit bateau-à-vapeur—Je donne, par le présent, avis à tous ceux qui ont quelque intérêt sur ce bateau, d'avoir à se présenter, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement devant ledit juge Grima, pour répondre aux réclamations du plaignant dans cette affaire.

7 janv. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé (ce sixième jour de Janvier 1829.) par l'hon. Félix Grima, juge-président de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, à la requête de Louis Mathieu contre le bateau-à-vapeur *Lady-of-the-Lake*, dont les propriétaires sont inconnus, et m'étant nommément par ledit ordre de saisir et prendre possession dudit bateau-à-vapeur—Je donne, par le présent, avis à tous ceux qui ont quelque intérêt sur ce bateau, d'avoir à se présenter, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement devant ledit juge Grima, pour répondre aux réclamations du plaignant dans cette affaire.

7 janv. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé ce sixième jour de Janvier 1829, par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, à la requête de Pierre Robin Delegal contre deux radeaux [illegible] appartenant [illegible] j'exposerai en vente le Mercredi 26 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues de Louis et Chartres, un Emplacement connu sous le No. 7 dans l'Isle No. 10 du faubourg Lacourse, saisi dans l'affaire ci-dessus.

7 janv. L. DAUNOY, Marshal.